



Saint Jean, le 1^{er} juin 2026

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui aura lieu le **19 juin 2026 à 19h30** (accueil à partir de 18h30) au Complexe Patrick Pépi – rue des Coteaux, 31 130 Quint-Fonsegrives.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Procès-verbal des Assemblées Générales du 26 et 27 novembre 2025
- Le budget prévisionnel 2026/2027
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence) *

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, dans les meilleurs délais et, si possible avant le 18 juin 2026.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc SENTEIN
Président du District
Haute-Garonne de Football

Article réglementaire concernant les Assemblées Générales

12.1 Composition

« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. (Amende fixée à 125 €) »